

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 20 août 2020

Date de convocation : 11 août 2020
Date d'affichage : 11 août 2020

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de voix exprimé : 40

L'an deux mille vingt et le vingt août,

À dix-huit heures, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : TCHOBDRÉNOVITCH Robert, LOVISOLY Jean-François, JEAN Geneviève, NATTA Jacques, BRABANT Jean-Marc, MAUGAN-CURNIER Séverine, PARTAGE Michel, GOUIRAND Alain, MOURET Karine, RICHAUD Joëlle, MAUREL Eve, ROBERT Jean-Louis, DE VILLEBONNE Alain, GARCIN Mylène, PANATTONI Josiane, RISBOURG Gregory, DUVAL Marc, GRANGE Valérie, KHALIZOFF Samantha, DAUPHIN Anne-Marie, MARGAILLAN Brigitte, SALERNO Nicolas, PAUMIER-LALLEMAND Béatrice, LE BOUC Nathalie, AUBOIS Pierre, BOREL Jean-Luc, DUMONTIER Rose-Marie, VITALE Bernadette, ROUZET Richard, SERRA Catherine, SIMOS Michel.

Procurations de : DE SABRAN PONTEVES Géraud donne procuration à GARCIN Mylène, BASTIE Emilie donne procuration à DUVAL Marc, JAUBERT Marc donne procuration à GRANGE Valérie, GUEYDON Alain donne procuration à JEAN Geneviève, BONNET François donne procuration à MARGAILLAN Brigitte, BRETT Romain donne procuration à TCHOBDRÉNOVITCH Robert, DOMEIZEL Mariane donne procuration à BOREL Jean-Luc, LAROCHE Franck donne procuration à RICHAUD Joëlle, GIRAUDON Josiane donne procuration à ROBERT Jean-Louis.

Absents et excusés : EGG Philippe

Madame Josiane PANATTONI est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020-058-A

Environnement

Attribution du marché «Travaux d'urgence de reprise post crue sur 15 sites du territoire de COTELUB»

Rapporteur : Michel PARTAGE

Vu le CGCT, notamment son article L. 1414-1 et suivants ;

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°DDT-SEEF-2020-107 du 26 mai 2020 et n°DDT-SEEF-2020-107 du 26 mai 2020

Vu les statuts de COTELUB ;

Vu les rapports de présentation et d'analyse des offres ;

Considérant ce qui suit :

A la suite de la crue du 1er décembre 2019, des désordres ont été observés sur les cours d'eau du territoire de COTELUB. Une étude a abouti à des préconisations de travaux à réaliser sur les cours d'eau étudiés. Suite à cette étude COTELUB souhaite réaliser un premier volet de travaux d'urgence. Ces travaux correspondent à des remises en l'état d'ouvrages qui n'ont pas bien résisté à la crue.

Les travaux consistent globalement en la reconstruction à l'identique ou la réparation des ouvrages endommagés. Ces ouvrages se situent sur les communes de La Tour d'Aigues, Grambois, Ansouis et Cucuron.

Ces travaux sont destinés à prévenir un danger grave et présentent un caractère d'urgence, tel que mentionné dans les arrêtés préfectoraux.

COTELUB a lancé une consultation, publiée le 8 juillet 2020. Une seule entreprise a répondu à la consultation, la société Amourdedieu, en déposant une offre de base et une offre variante.

A l'issue de l'analyse des offres et en application des critères d'attribution, l'offre variante a été classée en première place.

L'offre variante est donc retenue pour un montant de 115 129,00 € HT.
Le montant était estimé à 152 000 € HT.

Monsieur le rapporteur propose au conseil communautaire :

- d'attribuer le marché à la société Amourdedieu ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la société Amourdedieu ;
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

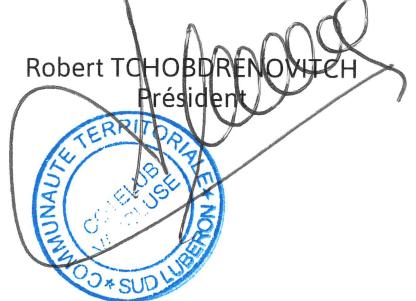
- **Attribue** le marché à la société Amourdedieu ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer le marché avec la société Amourdedieu ;
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par : 40 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Robert TOHOBDRENOWITCH
Président


The stamp is circular and blue, containing the text "COMMUNAUTE TERRITORIALE" at the top and "CUEILLES EN CLUSE * SUD LUBERON" around the bottom edge.